

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 25 février 2008.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Marie-Claire NOEL-TONNON - Guy MICLOTTE – Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDAEL - Bérengère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT – Charles WAUCQUEZ : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Avant d'ouvrir la séance, le Bourgmestre évoque le décès de M. André Demoulin, conseiller communal, ancien bourgmestre et échevin et demande au Conseil de respecter une minute de silence en sa mémoire.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

1. Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2008.

Aucune remarque n'est émise par les Conseillers communaux. M. Gauthier signale qu'il s'abstient au vote sur ce procès-verbal étant donné son absence à cette séance. Le procès-verbal de cette séance du 28 janvier 2008 sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

Aucune communication du pouvoir de tutelle n'a été reçue depuis la dernière séance.

Mme de Villenfagne et M. Waucquez entrent en séance.

Diverses communications sont émises par les membres du Collège communal :

- Mme Verstraeten évoque le lancement de trois nouvelles activités du Centre public d'Action sociale :
 - o un service de volontaires destiné à la population de notre commune (pour transport, école de devoirs, accompagnement de personnes isolées, animations,...) ;
 - o une permanence juridique (conseils juridiques dans des matières aussi diverses que divorce, séparation, héritage, location, majorité,...), un avocat se tenant à disposition des habitants gratuitement deux mardis par mois pour répondre aux questions sur les différents thèmes évoqués ;
 - o un service de médiation de dettes permettant aux personnes surendettées de voir le bout du tunnel grâce à un plan de remboursement réaliste et de vivre ce temps d'épreuve de manière décente.

- Mme Verstraeten évoque également le lancement le 15 mars d'un cyber espace public, projet établi en partenariat réunissant le CPAS, la commune, l'ALE et l'AMO Carrefour J, un local intégré dans les locaux de l'espace jeunes équipé d'ordinateurs et d'une liaison Internet, accessible à tous les habitants de l'entité qui pourront y utiliser gratuitement le matériel informatique avec l'aide éventuelle d'un animateur. Des modules de formation y seront organisés en tentant de répondre au mieux aux

besoins (recherche de loisirs, d'emploi, de logement, adresses mail, travaux scolaires,...). Un outil de convivialité et de formation, lieu de rencontre, d'échange et de mixité, ouvert à tous, sans exception, jeunes et moins jeunes, novices ou utilisateurs chevronnés.

- M. Decorte signale que le Fonds des calamités est intervenu dans le coût des réparations aux dégâts publics des inondations de mai 2006 pour un montant de 150.160,00 €.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Saint Martin de Dion-le-Val – Budget pour l'exercice 2008 - Avis.

Délibération

4. Attribution d'un nom de rue à une portion de voirie – Allée du Perron – Décision de principe.

M. Gauthier émet la remarque que d'autres écrivains, du crû, mériteraient d'avoir une allée à leur nom dans la commune. Il souligne qu'il désirerait dans l'avenir que le Conseil communal mette avant tout à l'honneur des personnes de l'entité avant de songer à rendre hommage à des personnes venant d'autres horizons.

Délibération

5. ASBL Omnisport – Convention Commune - ASBL Omnisport – Modifications – Approbation.

M. Denis souligne que cette nouvelle convention est une refonte de l'ancienne incorporant le fait que l'ASBL reçoit davantage de responsabilités, dispose de plus d'outils pour travailler et doit assumer des tâches nouvelles, notamment la gestion de toutes les infrastructures sportives de la commune. Il souligne que le R.O.I. de l'ASBL sera arrêté par le prochain Conseil d'administration de celle-ci. Il rappelle qu'une enveloppe financière a été arrêtée par le Conseil communal dans le cadre du budget communal, enveloppe permettant à l'ASBL de gérer tous les coûts (factures d'eau, électricité, frais de personnel,...). Il souligne que la Commune, en sa qualité de propriétaire se charge de l'assurance des infrastructures mais peut se retourner sur l'ASBL en cas de négligence. Il signale que la Convention porte sur onze années afin de pouvoir disposer de la reconnaissance comme centre sportif local intégré et obtenir les subsides prévus à cet effet.

Mme Aubecq demande quand sera lancé le dossier de centre sportif local intégré. M. Denis répond que ce dossier sera lancé quand il sera complet, au mois d'avril.

Mme Aubecq souligne son désir que le Conseil communal reste informé de toute décision prise par l'ASBL, décision pouvant entraîner des conséquences financières pour la Commune. Elle souhaite également disposer au Conseil des informations sur les budgets et comptes de l'ASBL. M. Denis répond qu'il est toujours prévu d'informer le Conseil une fois par an sur le bilan, compte, budget et projets de l'ASBL.

Mme Troosters regrette qu'une réunion de la commission se soit déroulée alors que d'autres réunions avaient lieu. M. Decorte répond qu'il n'y a parfois pas d'autres solutions que de fixer différentes réunions au même moment car l'agenda est très chargé et que de nombreuses choses doivent se réaliser. Il n'est dès lors pas facile de faire coïncider les agendas de tous les conseillers et personnes invitées aux réunions de commissions.

Délibération

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

6. CCATM – Arrêt du rapport d'activités pour l'exercice 2007.

Délibération

7. Brône – Permis d'urbanisme pour des travaux techniques, rue du Brocsous/rue du Taillis (trottoir et zone de croisement).

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

8. Programme d'investissement 2008 – Décision de principe.

Délibération

9. Marché de fournitures - Fourniture de 3 columbariums pour les cimetières – Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.

Mme Aubecq demande si des subsides peuvent être obtenus pour ce dossier. M. Decorte répond qu'un dossier doit être introduit à la Région wallonne pour le 1^{er} mars mais qu'aucune garantie de subside n'est assurée, le subside pouvant atteindre jusqu'à 60% de la dépense.

Délibération

10. Marché de fournitures - Fourniture d'une faucheuse d'accotements – Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.

Délibération

11. Marché de travaux - Renouvellement de châssis à l'école de Chaumont (rue de la Barre) – Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.

Mme de Baets demande si des subsides peuvent être obtenus pour ce dossier. M. Decorte signale qu'effectivement des subsides sont prévus mais que la Région wallonne ne certifie pas qu'ils seront octroyés pour tous les projets. Un dossier a été rentré en ce sens.

Délibération

QUESTIONS-REPONSES

- Mme Troosters intervient à propos du compte communal 2006 :

« Du changement avait été annoncé et du changement il y en a bien eu puisque le budget 2008 a été voté à heure et à temps, ce pourquoi nous vous félicitons.... Mais le compte 2006... qu'en est-il ? Nous l'attendons depuis 9 mois !

Depuis le mois de juin, où le point était à l'OJ du conseil, on nous l'annonce. Il a été à l'ordre du jour de 2 commissions des finances, ... mais chaque fois reporté.

Quand ce compte sera-t-il présenté, et quel est le suivi des comptes 2004 et 2005 ? »

M. Landrain répond que les comptes communaux 2004 et 2005 ont été arrêtés par le Conseil communal et ont été transmis à l'autorité de tutelle. Le compte 2004 n'a pas été examiné par la Tutelle car elle attend le rapport au compte du receveur communal qui lui a été demandé mais qu'il n'a pas établi. La Tutelle examinera le compte 2005 dès qu'elle aura approuvé le compte 2004. Le compte 2006 devait être présenté au mois de novembre ; en janvier, il n'était toujours pas terminé. M. Landrain signale que, depuis le mois de décembre où la procédure de recrutement d'un receveur communal local a été lancée, il n'est plus possible de travailler avec le receveur. Depuis le mois de janvier, M. Landrain signale qu'il examine chaque facture entrée à la commune car le Collège doit faire face à de nombreux rappels de paiement. Il souligne le fait que le receveur communal actuel est un receveur régional dépendant de la Gouverneure et qu'il n'est dès lors pas possible pour le Collège communal de le pousser à agir. Sinon en contactant la Gouverneure, ce qui a été fait.

- Mme de Baets intervient à propos des jetons de présence des conseillers :

« Lorsque M. Landrain est arrivé au Conseil comme échevin des finances, un de ses premiers étonnements fut de constater l'existence de factures impayées et il s'est attaché, à juste titre, de récupérer les sommes dues. Il s'étonnait que l'on puisse « oublier » de telles sommes dans la nature. A notre tour de nous étonner. En effet, est-il normal que la commune soit redevable à ce jour d'environ 19 200 € à l'égard des conseillers communaux ? Nous en sommes au 16^{ème} conseil communal et de nombreuses commissions communales se sont réunies depuis décembre 2006. Pour chacune de ces réunions, nous avons droit à un jeton de présence (dont les montants ont été prévus aux budgets 2007 et 2008). Voilà un mois, lors du conseil précédent, on nous a demandé notre n° de compte, ce qui nous laissait espérer un prochain paiement. Aujourd'hui, c'est nous que l'on « oublie ». Si nous trouvons tout à fait logique de ne pas être rémunéré après chaque prestation, il nous semble illogique de n'avoir toujours rien perçu après 15 mois. Aussi, nous vous demandons quand vous prévoyez de signer les mandats autorisant ces paiements, faute de quoi, devons-nous peut-être faire appel à la société Intrum pour récupérer notre créance ? » Le secrétaire communal répond que les jetons de présence seront prochainement payés, simultanément avec les salaires des membres du personnel communal.

- Mme de Baets intervient à propos du Syndicat d'Initiative.

« Dans le courant du mois, le conseil d'administration du SI a été renouvelé. Si nous pouvons comprendre que la présidence de ce conseil d'administration soit attribuée à un membre désigné par le conseil communal, nous ne comprenons pas que ce poste ait été attribué à M. Landrain. Est-ce vraiment la place de l'échevin des finances ? Vu que la majorité pouvait présenter 4 personnes pour le CA, n'était-il pas possible de trouver et présenter parmi elles quelqu'un d'autre que l'échevin qui puisse assurer la présidence ? Franchement, nous ne comprenons pas bien ce choix, mais peut-être aviez-vous des raisons que nous serions heureux de connaître ? » M. Landrain rappelle que le Président est nommé par le Conseil d'administration du SI, qu'une ASBL a des statuts que l'on ne peut remettre en cause. Il souligne qu'il n'y a aucune motivation à donner par rapport au choix effectué quant au président du SI. Deux candidats ont été présentés, un vote s'est déroulé selon les statuts et le choix a été correctement effectué.

- Mme de Baets revient sur la question posée lors de la précédente séance et intervient à propos d'un procès-verbal d'une séance du Collège communal dont elle a pris connaissance : « Dans les rapports de collège du 9.01.08, vous parlez de la création d'une groupe de suivi « pour œuvrer une fois par mois pour faire le point des activités à proposer aux jeunes en fonction des soucis rencontrés » et vous citez les membres de ce groupe. Durant la précédente législature, il existait un groupe de pilotage bien structuré ouvert à toutes les tendances et qui réalisait ce travail ; depuis l'installation de la nouvelle majorité, vous avez créé le groupe de coordination sociale avec un sous-groupe de réflexion : le groupe de travail « jeunesse », pourquoi ce double emploi ? Vous citez comme personne faisant partie de ce groupe une représentante du Saj (service d'aide à la jeunesse), je crois qu'il s'agit plutôt de la suppléante d'un représentant du cpas au Caaj (Conseil d'arrondissement d'aide à la jeunesse), qui, contrairement au Saj, n'est pas composé de professionnels de l'aide à la jeunesse. » Mme Louette souligne tout d'abord que la dernière remarque de Mme de Baets est exacte et qu'il y avait bien erreur d'appellation quant à la personne citée. Elle souligne également que le groupe de pilotage de Carrefour J évoqué, créé en 2003, l'avait été pour un an. La convention entraînant l'existence de ce groupe était donc obsolète, le Collège travaillant actuellement sur une nouvelle convention avec l'AMO Carrefour J. De plus, les missions de Carrefour J se sont affinées depuis 2003 et doivent être redéfinies. Le groupe « jeunesse » de la coordination sociale a pour but d'initier la reconnaissance des acteurs de terrain, des associations et personnes actives sur la commune. Elle évoque le groupe de travail interne à l'administration communale réunissant ATL, CPAS, échevins, Carrefour J, police, et souligne qu'il n'y a pas de doublon entre les deux groupes de travail mais des manières différentes d'aborder les problèmes et projets des jeunes de la commune.

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

12. Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.

Délibération

13. Création d'un mi-temps supplémentaire au 21.01.2008 à l'école de Chaumont – Ratifications.

Délibération

14. Professeur de religion catholique - Mise en disponibilité pour maladie – Ratification.

Délibération

AFFAIRES GENERALES

15. ASBL Omnisport – Remplacement d'un membre de l'Assemblée générale (Groupe Ecolo).

Délibération

Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2008.

Par 19 oui et une abstention (M. Gauthier absent lors de cette séance), le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 21h35.

Le Secrétaire,

B. ANDRE

Le Président,

L. DECORTE